

## Demande d'autorisation d'abattage d'arbres

à retourner au Service de l'environnement, Av. de Bois-Bougy 5 – 1260 Nyon

### ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES À RENSEIGNER ET CROIX A INDIQUER

- Abattage lié à une demande de construire :**
- plan localisant les arbres concernés (relevé géométrique) avec le projet à annexer ;
  - **N° communal de dossier d'autorisation de construire** : .....
  - proposition de compensation d'abattage à faire valider (plan de plantation avec essences – tailles – formes ...)
- Abattage non lié à une demande de construire :**
- plan (ou croquis) à annexer, localisant les arbres concernés ;
  - proposition de compensation d'abattage à faire valider (plan de plantation avec essences – tailles – formes ...)

#### Requérant de la demande d'autorisation d'abattage :

Nom et prénom du requérant : .....

Adresse : .....

.....Téléphone : .....

Signature du requérant

Date : .....

#### Propriétaire :

Nom et prénom du propriétaire : .....

Adresse : .....

.....Téléphone : .....

Signature du propriétaire

Date : .....

**Situation des arbres (lieu-dit, adresse) :** .....

.....

Désignation exacte des arbres en demande d'abattre				Renseignements complémentaires éventuels	
Parcelle N°	Nombre	Essence Genre et espèce	Ø tronc (à 130cm)	Hauteur	État de santé

**Motif de la demande :** .....

.....

.....

#### (Laisser en blanc)

N° de la demande : .....demande reçue par : .....date : .....

Les requêtes incomplètes sont retournées aux intéressés  
Le Règlement communal sur la protection des arbres est consultable sur [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)

**Obligations de protéger les arbres avant tous travaux – Mesures à soumettre préalablement auprès du Service (voir au dos)**

## Obligations de protéger les arbres avant tous travaux

Mesures à soumettre préalablement auprès du Service des Espaces verts et forêts, Av. de Bois-Bougy 5 – 1260 Nyon

### VSSG/USSP

#### A proscrire



##### Pollution des sols

La pollution des racines par des huiles, des produits chimiques, des eaux usées, des eaux chargées de résidus de ciment, etc. est à proscrire. Tout dépôt de fûts dans le périmètre des racines est à éviter.



##### Dépôts de matériaux provisoires

Le dépôt provisoire de matériaux, de terre, etc. sur le périmètre des racines est prohibé.



##### Déblai/Remblai

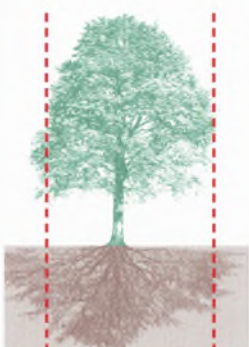
La déblai et le remblayage sont à éviter sur le périmètre des racines. En cas extrêmes, l'exécution sera faite à la main (les racines correspondent à la projection de la couronne de l'arbre). Avant toute intervention, on fera appel à un spécialiste pour la protection des arbres.



##### Compactage du sol

Dans le périmètre des racines, il est interdit de déposer des matériaux de construction, d'entreposer des véhicules de chantier, de rouler avec des machines et des engins.

#### Mesures temporaires de protection



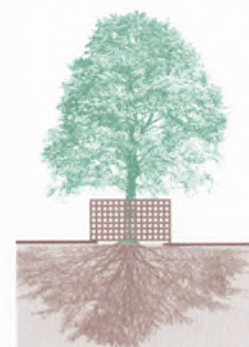
##### Indications générales

La protection des arbres concerne aussi bien la couronne que les racines. Règle: le périmètre des racines correspond au moins à l'ampleur de la couronne de l'arbre.



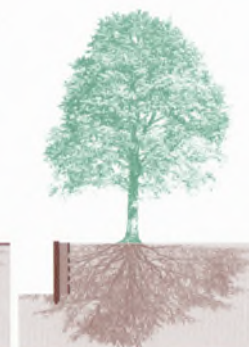
##### Protection optimale

Une clôture ou une barrière installée à l'aplomb de la couronne de l'arbre constitue la solution idéale.



##### Protection du tronc dans le secteur des trottoirs

Une protection ou une barrière est à installer autour du tronc. Mesures minimales: 2,0 x 2,0 x 2,0 m.



##### Coffrage

Construction d'un coffrage à l'extérieur des racines. Mise en place d'un mélange d'humus et de sable (2:1, environ 30 cm de large), suivi d'un arrosage. Lors de dégâts sur des racines, une personne compétente dans ce domaine est indispensable.

#### Travail professionnel



##### Excavations

La surface excavée doit être immédiatement recouverte d'une natte, ensemencée ou plantée. Cette natte sera fixée avec un tuteur et des poids. Arroser régulièrement. Lors de blessures aux racines, il convient de faire appel à un spécialiste.



##### Pousse-tube à la place de feuilles

Il faut éviter si possible les feuilles dans le périmètre des racines. Dans le cas contraire, l'intervention d'un spécialiste s'impose. Le pousse-tube est moins dangereux pour les racines et est préférable aux feuilles.